

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p align="center">Mention : « Droit économique et des affaires »</p> <p align="center">Responsables de la mention : Irina Parachkévova, Professeur, Eva Mouial, Professeur, Fabrice Siirainen, Professeur</p> <p align="center">Spécialité à finalité recherche : Droit économique et des affaires</p> <p align="center">Responsable : Fabrice Siirainen, Professeur</p>	 <p align="center">Année universitaire 2016 / 2017</p>
--	---	---

Master adossé au CREDECO (Centre de recherche en droit économique) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS – GREDEG

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Recherche en Droit économique » a pour objectif d'étudier les répercussions des mutations économiques sur la matière juridique. Les enseignements font délibérément appel au Droit Privé (contrat, propriété, responsabilité, sociétés, etc.) et au Droit Public (service public, contrats publics, souveraineté de l'État, etc.). Les champs d'études privilégient donc les thèmes juridiques liés à la vie économique.

Les axes privilégiés de la formation sont les suivants :

- Les structures juridiques, les comportements des entreprises et l'évolution des marchés (concurrence et concentration, relations interentreprises, nouvelles formes de propriété, normalisation et certification).
- Les formes juridiques de la régulation des activités économiques (autorités de régulation) et des politiques publiques.
- Les incidences de l'activité industrielle sur les sujets de droit (environnement, risques, consommation, etc.).
- Les aspects juridiques de l'internationalisation de la vie économique en particulier la réponse du droit à la mondialisation.

Insertion professionnelle

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à des postes de haut niveau ou à une qualification poussée dans toutes les carrières du droit économique et des affaires (recherche et enseignement, avocats, conseils, juristes d'entreprise, administration économique, responsables d'organismes professionnels).

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Recherche en Droit économique » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit privé/carières judiciaires, droit public, régulations internationales et européennes, IUP) et AES. **Sélection sur dossier et entretien.**

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec des spécialités professionnelles), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre au mois de mars**. Un **mémoire de recherche** soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient	Nom de l'enseignant
UE 1 – Cours Fondamentaux				
Droit économique général	20	3.5	1	
Droit économique public	20	3.5	1	
Droit international économique	20	3.5	1	
Economie du droit	20	3.5	1	
UE 2 – Séminaires obligatoires				
Les principes fondamentaux du droit de la concurrence	20	2	1	
Théorie générale des contrats et droit économique	20	2	1	
Contrats publics et concurrence	20	2	1	
UE 3 – Séminaires optionnels (2 au choix)				
Droit de la propriété intellectuelle approfondie	20	2	1	
Droit des investissements internationaux	20	2	1	
Contrats du commerce international	20	2	1	
Droit pénal des affaires	20	2	1	
Droit des assurances	20	2	1	
Droit économique de l'environnement	20	2	1	
Droit des sociétés approfondi	20	2	1	
UE 4 – Grand Oral				
Culture générale de droit économique	20	6	2	
TOTAL SEMESTRE 1	180	30		

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

SEMESTRE 2

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient	Nom de l'enseignant
UE 5 – Mémoire				
Méthodologie et suivi du mémoire	20			
Mémoire de recherche		30	11	
TOTAL SEMESTRE 2	20	30		

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

Les cours de l'**Unité 1** donnent chacun lieu à un examen écrit d'une durée de 5 heures, noté sur 20. L'**Unité 2** fait l'objet d'une notation en contrôle continu pour chaque séminaire, noté sur 20. Les deux séminaires choisis dans l'**Unité 3** font l'objet d'une épreuve écrite de 2 heures, chacune notée sur 20. Le Grand Oral (**Unité 4**) est noté sur 40 (2 heures de préparation et 30 minutes d'examen). Le **mémoire** est noté sur 220 points.

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte délivrance des ECTS attribués à chacune des composantes des Unités d'enseignement. Il y a une seule session pour **U1, U2, U3, U4** (Février/Mars) et pour **U5** (Juillet/Septembre : soutenance du Mémoire). U1, U2, U3, U4 ne compensent pas U5, alors que U5 compense U1, U2, U3, U4. **Il y a une session d'examen par an.**

Pour obtenir le grade de Master Droit Economie Gestion, Mention Droit économique et des affaires, Spécialité « Recherche en Droit économique » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté des Droit et Science Politique
Bureau pédagogique des Masters 2 (Bureau 116)
Avenue Doyen Louis Trotabas
06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.92.15.71.49 ou +33 04.92.15.70.53
Courriel : master2-droit@unice.fr – Web : droit.unice.fr